

Message du Conseil communal au Conseil général N° 50 du 18 mai 2015

Objet : Approbation des comptes communaux 2014 de la Commune de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce

Introduction

Le compte de fonctionnement de l'année 2014 de la Commune mixte de Haute-Sorne présente un bénéfice de Fr. 497'483.83 alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de Fr. 769'550.-.

En marge de ce résultat, le Conseil communal relève les points suivants :

- la réalisation de plusieurs investissements pour un montant brut 2.29 mios
- une assiette fiscale des personnes morales qui accuse un fléchissement en 2014.

Le Conseil communal tient toutefois à faire observer que les années à venir seront difficiles pour la gestion des finances communales. Par conséquent, il demeurera attentif et maintiendra la pression sur les dépenses. Il veillera également au respect du budget.

La vérification des comptes, effectuée par la fiduciaire BDO, s'est déroulée du 4 au 7 mai 2015. Elle fait l'objet d'un rapport. Lors de cette révision il a été procédé au reclassement comptable des provisions, réserves et fonds spéciaux. Les amortissements complémentaires effectués par le biais de ces dissolutions ont été réalisés en respectant leur provenance. Exemple : la dissolution d'un fonds constitué par le village de Soulce a été affecté à l'amortissement d'une immobilisation de cette localité.

Les provisions découlant d'encaissements de taxes communales ont également été reclassées.

Présentation

Les comptes 2014 de la commune mixte de Haute-Sorne, présentent un excédent de produits :

<i>en francs</i>	Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014
<i>CHARGES</i>	26'030'697	25'571'300	28'807'513
<i>REVENUS</i>	26'839'869	24'801'750	29'304'997
<i>EXCEDENT</i>	809'172	- 769'550	497'484

Dépassements budgétaires – cadre légal

Les dépassements budgétaires sont soumis au Conseil Général conformément à l'art. 29 ch. 12 let. a) du RO de la commune de Haute-Sorne

Art. 29 *Le conseil général a en particulier les attributions suivantes :*

12. Il vote les crédits supplémentaires :

a) En cas de dépassement de crédit budgétaire pour autant qu'ils dépassent de 10% les charges totales portées au budget ou les 10% du poste budgétaire concerné mais au moins 50'000 francs. Les dépréciations supplémentaires ne sont pas considérées comme dépassement de crédit ;

Les dépassements budgétaires se calculent par classification fonctionnelle et non par ligne budgétaire et sont donc traités de cette manière.

Charges liées

Les participations communales aux charges cantonales concernent l'action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement. Elles se calculent en fonction du nombre d'habitants total des communes jurassiennes.

- Les charges concernant l'enseignement (rubrique 0590.351.00) présentent une dépense nette de Fr. 6'564'974.65, soit Fr 40'025.35 de moins que la somme portée au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter et ceci à l'échelle cantonale. Pour 2014 la participation de la commune de Haute-Sorne se monte à Fr. 2'035'863.65, d'où une charge supplémentaire de Fr. 25'863.65.
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est de Fr. 1'749'654.-, soit Fr. 69'013.- de moins que la prévision budgétaire correspondante.
- La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail s'élève à Fr. 173'710.50 alors que le budget prévoyait une dépense de Fr. 208'400.-.

Respect du budget et maîtrise des dépenses

Au terme de l'exercice sous revue, il est important de relever ce qui suit :

D'une part, des imputations internes des charges sociales, relatives au personnel et aux membres du Conseil communal, ont été réalisées. Le principe de répartition pris en considération pour la clôture des comptes est celui qui a été admis lors de l'élaboration du budget 2015. Ce qui permettra de suivre et de comparer l'évolution de chaque centre de charges.

Cette nouvelle pratique d'imputation interne, dans les centres de charges concernés, n'a pas d'effet sur le résultat global de l'exercice 2014.

De cette manière, seules les charges sociales liées aux employés administratifs demeurent dans la rubrique 0116 et non la totalité des charges de l'ensemble du personnel.

Le but étant d'améliorer la lecture des prochains exercices comptables et de déterminer les coûts de chaque «unité» de notre collectivité. Les imputations internes des charges sociales sont les suivantes :

<u>N° compte</u>	<u>Libellé</u>	<u>Comptes 2014</u>	<u>Budget 2014</u>
0116.490.00	Personnel	1'770.00	46'800.00
0116.490.01	CC - 0111	29'240.00	-
0116.490.02	Voyers communaux - 0200	167'960.00	-
0116.490.03	Concierges - 0516	108'986.00	-
0116.490.04	Trp scolaires 0517/518	11'655.00	-

Les écarts entre le budget et les comptes s'expliquent principalement par des dépenses non réalisées ou des produits supplémentaires. Elles concernent les rubriques suivantes :

01. Bureau de vote / CG / Commissions	Fr.	48'700
Répartition : conseillers => services & B'gies	Fr.	34'800
Personnel administratif	Fr.	77'100
Indemnités d'assurances pertes de salaires	Fr.	29'100
Charges sociales	Fr.	48'900
Part services - frais de port & informatique	Fr.	27'600
Frais adm. / émol. et permis de construire	Fr.	55'900
02. Entretien routes (hors charges sociales)	Fr.	75'500
Eclairage public	Fr.	18'900
05. Complexes scolaires (hors charges sociales)	Fr.	101'000
Répartition ESHS	Fr.	58'100
Charges de l'enseignement	Fr.	40'000
06. Chapitre « Aide sociale »	Fr.	46'600
07. Foires, marchés, concours	Fr.	12'800
Contribution aux transports publics	Fr.	30'500
(inférieure de 40% par rapport au budget RCJU)		
08. Intérêts - renouvellement d'emprunts	Fr.	51'000
Produits financiers - intérêts et redevances	Fr.	52'600
Immeubles communaux - entretien	Fr.	28'000

Total des dépenses non réalisées et
Recettes supplémentaires

Fr. 837'100

Impositions

Le revenu net global des impositions s'élève à 17.43 mios, il est supérieur de 0.43 mios au montant porté au budget. Il est toutefois inférieur de Fr. 90'000 au montant de l'exercice 2013. Les écarts suivants ont été constatés par rapport aux montants portés au budget :

- Augmentation de Fr. 151'352.- des impôts ordinaires des personnes physiques (PP).
- Les impôts à la source et des frontaliers sont en augmentation de Fr. 121'777.-.
- Le résultat des impôts des personnes morales (PM) diminue de Fr. 89'962.-, pour s'établir à 1,14 mios. On remarque une baisse par rapport à l'exercice 2013, qui affichait 1.22 mios.
- Les variations d'impôts, soit les diminutions ou les augmentations découlant des taxations définitives rendues dans le courant de l'année 2014 (Rôle d'impôts de 2013 et antérieurs), présentent une charge de Fr. 218'765.-. Alors que le budget escomptait un excédent de produit, annoncé par le service des contributions, de fr. 346'500.-.
- L'établissement des partages d'impôts relève de la responsabilité du Bureau des personnes morales aux Breuleux, le budget prévoyait un bonus de Fr. 100'000.-; les comptes affichent un excédent de Fr. 405'820.-.
- La rubrique concernant les éliminations d'impôts et rachat d'ADB escomptait une charge de Fr. 342'000. La charge nette effective se monte à Fr. 187'811.-. Pour rappel, les décisions sont rendues par le service des Contributions.
- Les revenus des autres impôts présentent un excédent de Fr. 329'299.-. Cet écart est principalement dû aux effets de l'amnistie fiscale (Fr. 266'412.-).
- Le revenu net global des impositions comprend également les sommes reçues par le biais de la péréquation financière (charges des communes centres déduites) :
 - o Reçu du fonds de péréquation Fr. 1'377'608.- (1'584'638.- en 2013)
 - o Compensation des pertes Fr. 330'347.- montant unique
 - o Subside d'aide à la fusion Fr. 240'000.- (de 2013 à 2017)
 - Ce qui représente au total : Fr. 1'947'955.-

Produits extraordinaires

Pour l'exercice sous revue, on peut constater les produits extraordinaires suivants :

- Produit de la vente de l'école de Berlincourt et constitution de fonds d'entretien pour la rénovation de la colonie du Cerneux-Godat
- Subside d'aide à la fusion à raison de Fr. 240'000.- par an durant 5 ans.

05.	Vente école de Berlincourt	Fr.	100'000
	Constitution fonds d'entretien « Cerneux-Godat »	Fr.	- 100'000
09.	Fiscalité – encaissements complémentaires	Fr.	189'900
	Subside d'aide à la fusion	Fr.	240'000
	Total produits extraordinaires	Fr.	429'900

Conclusion

Municipalité

Ce deuxième exercice comptable de la commune Haute-Sorne présente un excédent de recettes. Il est le fruit d'un travail rigoureux, dans le but de maîtriser les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la municipalité.

La réalisation de résultats excédentaires sert également à amortir l'important découvert au bilan (compte 190.10) qui est de Fr. 1'903'457.58 au 31 décembre 2014. (Fr. 3'475'115.67 au 01.01.2013)

Il conviendra donc de réaliser encore plusieurs exercices similaires afin que les comptes de la commune de Haute-Sorne affichent une fortune nette à son bilan.

Tout comme lors de l'exercice 2013, il semble qu'un certain équilibre, certes précaire, soit atteint. Il s'explique par la conjugaïson de plusieurs effets.

1. Des recettes fiscales supérieures aux prévisions.
2. Des dépenses prévues qui ne se sont pas avérées d'une nécessité absolue.

Le Conseil communal constate qu'il a réussi au terme de ce deuxième exercice à consolider sa maîtrise des dépenses courantes.

Pour l'avenir, il faudra cependant tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique. Actuellement celle-ci est certes réjouissante mais sa stabilité semble précaire. Ce qui pourrait à terme influencer les résultats des comptes communaux. A cela s'ajoutent les décisions politiques prises à l'échelon cantonal et fédéral.

1. Une diminution des recettes fiscales des Personnes Morales (constatée déjà en 2014).
2. La courbe ascendante des charges de l'aide sociale, même en période de « plein emploi ».
3. L'augmentation au niveau cantonal de la capacité d'accueil des crèches et UAPE, qui induiront une progression des charges communales.
4. Le programme cantonal d'économie OPTI-MA, dont les effets ne sont pas encore quantifiables.

L'objectif principal du Conseil communal pour les années à venir consiste à consolider une gestion saine et propice au développement de notre commune, tout en plaçant le bien-être des citoyennes et citoyens au centre de ses préoccupations.

L'Exécutif remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat. Il remercie également le Conseil général qui a fait preuve de prudence dans ses décisions relatives à l'engagement de nouvelles dépenses.

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la Fiduciaire BDO, invite le Conseil général à accepter les comptes 2014 en votant l'arrêté s'y rapportant.

Bourgeoisies

La commune de Haute-Sorne, en tant que commune mixte, est chargée de gérer les biens bourgeois.

Les comptes des quatre bourgeoisies sont dressés de manière séparée, mais avec une pratique comptable uniformisée.

Bourgeoisie de Bassecourt : excédent de produits plus important que celui porté au budget. Il s'explique par des rentrées supplémentaires au niveau de l'exploitation forestière et de la gestion des pâturages.

Bourgeoisie de Courfaivre : excédent de produits légèrement plus élevé que celui porté au budget.

Bourgeoisie de Glovelier : excédent de charges alors que le budget tablait sur un excédent de revenu. Cela s'explique par une diminution importante des redevances d'exploitation de la carrière de la Morée.

Bourgeoisie de Soulce : excédent de produits plus important que celui porté au budget. Il s'explique par des rentrées supplémentaires au niveau de l'exploitation forestière et de la gestion des pâturages.

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la Commission des finances et conformément aux recommandations de la Commission de vérification des comptes, invite le Conseil général à également accepter les comptes 2014 des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce.

Haute-Sorne, le 18 mai 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président


Jean-Bernard VALLAT

Le secrétaire


Michel GUERDAT